

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

MAPA/07/2009

Marché à procédure adaptée :
« Etude prospective pour la commercialisation des services de la Ferme
Numérique de CHOOZ »

Article 1 : Identifiant :

Mairie de CHOOZ – 1, place de l’Eglise - 08600 CHOOZ.

☎ : 03.24.42.09.69 📠 : 03.24.42.31.57 Mail : mairie@chooz.com

Article 2 : Identité de la Personne responsable du marché :

Madame le Maire de la Commune de CHOOZ, ou son représentant dûment désigné.

Article 3 : Objet du marché :

La Commune de CHOOZ envisage la création d’une « ferme numérique » consistant à proposer un lieu d’accueil pour les scolaires, les structures de formations et les entreprises en relation avec les technologies de l’information et de la communication.

Une première étude a permis de démontrer l’intérêt de créer cette ferme numérique.

La présente étude consiste à rechercher des clients potentiels de la future ferme numérique et de promouvoir le portefeuille des services vers les entreprises.

Article 4 : Procédure de marché :

Le présent marché est passé selon la procédure de marché adapté conformément aux articles 26, 28 du code des marchés publics.

Article 5 : Pièces constitutives du marché :

5-a : Les pièces constitutives du marché dont l'exemplaire original, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du Maître d'Ouvrage fait seul foi, sont les suivantes :

- Acte d'engagement et ses annexes éventuelles,
- Le présent C.C.A.P.
- Le cahier d'expression des besoins
- Le bordereau de prix unitaires
- Le mémoire technique valant CCTP du candidat.
- Déclaration du candidat (imprimé DC5 ou renseignements équivalents, accompagnée des attestations sociales et fiscales ou l'état annuel des certificats, ainsi que les pièces mentionnées à l'article D 8222-5 du code du travail.

Article 6 : Indications générales de l'étude – Contenu de la Mission :

Le détail de la prestation est énuméré dans le Cahier d'expression des besoins joint au dossier de consultation.

Article 7 : Nombre de candidats retenus à l'issue de l'analyse des candidatures :

Aucune limite n'est fixée.

Article 8 : Prix :

Le prix visé comprend tous les droits, impôts et taxes légalement applicables au taux en vigueur au jour de leur exigibilité.

Les prix sont réputés :

- établis aux conditions économiques existantes à la date de remise des offres,
- Fermes, forfaitaires, non révisables et non actualisables pendant toute la durée du marché.

Article 9 : Conditions de paiement :

Règlement par mandat administratif sur présentation de facture ou d'acompte dans les 45 jours à compter de la réception de la facture conforme.

Présentation des demandes de paiements :

Le paiement s'effectuera suivants les règles de la comptabilité publique :

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 2 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier,
- numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement.

- le numéro du marché
- la prestation exécutée
- le montant HT du service en question
- le prix des prestations ou accessoires
- le taux et montant de la TVA
- le montant total des prestations livrées ou exécutées
- la date de facturation

Article 10 : Contenu des offres :

Le présent dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Tous les documents constituant ou accompagnant l'offre doivent être en français ou traduits en français s'ils émanent d'une autorité étrangère.

Le candidat est informé que l'administration conclura le marché sur l'unité monétaire de l'Euro.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le montant TTC de la prestation concernée.

Article 11 : Conditions d'envoi et remise des offres :

L'offre devra porter les mentions suivantes :

Objet du marché - Identité du candidat.

Avec la mention « ne pas ouvrir » Marché à procédure adaptée « Etude prospective pour la commercialisation des services de la Ferme numérique de CHOOZ »

Article 12 : Documents et Justificatifs à fournir :

Enveloppe 1 : candidature comprenant :

- Lettre de motivation
- Présentation de l'équipe d'étude : liste des personnes qualifiées pour réaliser l'étude. Elle inclura le CV et le rôle de chacune dans l'équipe constituée et, le cas échéant, précisera la participation d'éventuels sous traitants. Il serait également souhaitable que le candidat désigne un chef de projet unique, ainsi que son suppléant.
- Certificats, attestations, déclarations prévus à l'article 45 du code des marchés publics.
- Les références récentes dans le domaine, qualifications et moyens de l'entreprise

Enveloppe 2 : offre comprenant :

- Acte d'engagement signé
- CCAP signé
- Cahier d'expression des besoins paraphé
- Le mémoire technique dans lequel figure la méthodologie proposée et notamment le calendrier prévisionnel de déroulement de l'étude.

- Devis quantitatif donnant la décomposition des prix : montant de la proposition. Le bordereau de prix fera apparaître également le nombre de « jour homme », le planning détaillé, le nombre de réunions et la durée totale du projet.

Le présent cahier des charges ne constitue qu'un cadre général de base : toute suggestion pourra être intégrée à l'offre en variante.

Article 13 : Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 14: Exécution du marché :

Le marché entrera en vigueur à sa date de notification au titulaire.

Article 15 : Jugement des offres et modalités d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du code des marchés publics.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante. L'offre sera notée sur 100.

- Méthodologie	40
- Prix	30
- Engagement sur les résultats	20
- Délais	10

Article 16 : Date limite de réception des offres :

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 4 septembre 2009 à 17h00** terme de rigueur.

Les offres parvenues ou remises postérieurement à l'expiration du délai indiqué ci-dessus ne seront pas admises.

Article 17 : Résiliation du marché par la Personne publique :

La personne publique peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du soumissionnaire, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci, par une décision de résiliation du marché.

Pour cela, il devra en informer le titulaire par lettre recommandée avec accusé réception postale. Cette rupture n'ouvre pas droit à dédommagement.

Article 18 : Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser à Monsieur Lino PAGANELLI, Secrétaire Général, au 03.24.42.09.69

Fait à, le	Fait à CHOOZ, le ..15/07/09.....
Le soumissionnaire, M.....	Le Maire de CHOOZ, POUR LE MAIRE L'ADJOINT M^r Rémi VISNOT Madame Michèle MARQUET

